Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung

und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités

judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1995)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Vorwort: Avant-propos de la présidence : 1995 : encore une année difficle

Autor: Schaer

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avant-propos de la présidence 1995 – Encore une année difficile

Plus encore que les années passées, l'activité du Conseil-exécutif et de l'administration a été dictée en 1995 par la situation financière difficile du canton. Nous avons vécu pendant des années et même des décennies au-dessus de nos moyens et nous en payons aujourd'hui le prix. Il nous faut simplifier les infrastructures trop coûteuses et corriger l'excès de perfectionnisme. C'est la raison pour laquelle le Conseil-exécutif a adopté en septembre un rapport intermédiaire indiquant les pistes et les mesures propres à assainir les finances cantonales.

La question du financement risque d'occulter tous les autres intérêts, comme le montre l'exemple de la NLFA. «Qu'est-ce que nous pouvons encore nous permettre, que faut-il sacrifier, dans quels secteurs les sacrifices seront-ils les moins douloureux?»: telles sont les questions qui mobilisent presque en permanence le Conseil-exécutif et l'administration au point de gêner l'accomplissement du travail quotidien et de paralyser l'innovation. Economiser encore, cela veut dire supprimer des tâches publiques, renoncer à fournir certains services et comprimer les effectifs. Il est rare que les postes qui se libèrent puissent être repourvus, avec à la clé le risque d'un vieillissement du personnel cantonal. Pourtant, les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration cantonale sont conscients de la nécessité de réaliser des économies supplémentaires et ils apportent tout leur soutien aux mesures d'austérité sans perdre leur conscience professionnelle ni leur enthousiasme. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Il est du devoir du Conseil-exécutif de chercher les moyens de rétablir la situation non pas par une politique à courte vue qui se contenterait de prôner l'austérité, mais par une vision prospective propre à restaurer durablement la santé des finances cantonales. Ce qui nécessite une absorbante remise en question et de douloureux sacrifices dans des secteurs auxquels Bernois et Bernoises sont attachés.

Le Conseil-exécutif et les communes essaient par exemple de mieux répartir les tâches entre les pouvoirs publics au moyen du projet ad hoc. Le projet NOG 2000 (Nouvelle gestion de l'administration) a pour but d'instaurer une nouvelle culture administrative fondée sur le service à la clientèle et sur une gestion responsable

des coûts. Les travaux préparatoires ont été bouclés durant l'exercice. Le nouveau modèle de gestion est à l'épreuve depuis le 1^{er} janvier 1996, «en temps réel». A cet égard, les mentalités ne doivent pas seulement évoluer dans l'administration, mais aussi dans les milieux politiques, autrement dit au Conseil-exécutif et au Grand Conseil. Dans ce modèle de gestion de l'administration, les autorités politiques se bornent à définir la stratégie et à fixer le prix de sa mise en œuvre. L'administration pour sa part se charge du niveau opérationnel. Les règles de l'Etat de droit et du jeu démocratique conservent naturellement toute leur validité, mais le Conseil-exécutif et le Grand Conseil vont devoir développer de nouvelles méthodes de gouvernement et de décision. Le Grand Conseil et ses commissions de surveillance auront un rôle important à jouer en ce qui concerne le contrôle. D'autres aspects encore vont devoir retenir toute notre attention: l'approche globale, si nécessaire au bien public, ne devra pas être reléguée au second plan par les centres de profit - offices et Directions. Il faudra veiller à ce que les impératifs sociaux et environnementaux ne soient pas négligés et que par exemple la redistribution du travail et le développement du travail à temps partiel ne passent pas à la trappe. Autre projet prometteur, l'étude de faisabilité concernant l'introduction au niveau cantonal d'instruments économiques dans la politique de l'environnement. L'aggravation de la pollution est un problème qui nous concerne toutes et tous. Les stratégies environnementales, faites actuellement d'interdictions, d'obligations et d'appels à la bonne volonté, ont atteint leurs limites. Les spécialistes de la question sont de plus en plus convaincus qu'il faut maintenant faire intervenir les rouages de l'économie de marché. Ecologie et économie ne doivent plus être perçues comme des antagonistes, mais être mises en œuvre conjointement, aux fins d'une relance de l'économie socio- et écocompatible.

Berne, mars 1996

La présidente du Conseil-exécutif: Schaer

